

Informations sur les directives

Cette notice offre à l'acheteur de plus amples informations sur les directives pour des achats durables.

Version: 2016



Inhalt

1 Introduction	3
2 Les textiles	3
2.1 Que doivent observer les acheteurs?	4
2.2 Que faut-il observer lors de l'achat de vêtements?	5
2.3 Entreprises qualifiées pour les vêtements promotionnels	5
3 Produits en papier	6
3.1 Produits durables en papier et utilisation parcimonieuse du papier	6
3.2 Objectifs et certifications.....	6
3.3 Avantages du papier recyclé	7
3.4 Mesures visant une diminution de la consommation de papier	7
3.5 Il est recommandé aux acheteurs de se référer aux sites suivants:	7
3.6 Autres liens	7
4 Informatique (Hardware)	8
4.1 Que doivent observer les acheteurs?	8
4.1.1 Les normes sociales	8
4.1.2 Les normes environnementales.....	8
4.2 Recommandations	8
4.3 Autres liens	8
5 Branded Products	9
5.1 Partie A: transparence	9
5.2 Partie B: normes sociales	9
5.3 Partie C: normes environnementales	9
5.4 Autres liens	9
6 Matériel de bureau	10
6.1 Liste de contrôle	10
6.2 Où acheter du matériel de bureau?	10
7 Informations complémentaires	11

1 Introduction

Les activités de Swiss Olympic s'appuient sur des principes éthiques définis dans la Charte d'éthique, dont le cinquième principe: «Les relations mutuelles entre les personnes comme l'attitude envers la nature sont empreintes de respect». Swiss Olympic encourage ce respect dans le sport et le transpose également au niveau de ses achats.

Pour chaque catégorie d'achat, des directives obligatoires ont donc été élaborées, celles-ci devant être appliquées pour chaque commande ou chaque demande d'offre. Les directives doivent être respectées par les fournisseurs et par les partenaires, et sont archivés par département. Les directives actuelles couvrent les domaines suivants:

- Les textiles (appelé aussi «Vêtement et produits cousus»)
- Les produits en papier
- Les produits informatiques (uniquement le Hardware)
- Les «Branded Products»

Ces directives ont vu le jour en 2011 et sont régulièrement mises à jour ou complétées, d'autres catégories pourraient être ajoutées

Cette notice donne des informations détaillées aux responsables produits sur l'utilisation des lignes directrices établies par Swiss Olympic et explique les caractéristiques des critères choisis.

2 Les textiles

La production de vêtements est un processus fort complexe qui englobe de nombreuses étapes de production individuelles se déroulant souvent dans plusieurs lieux très différents (illustration 1). Le fournisseur doit être en mesure de renseigner tous ces lieux de production afin de garantir la transparence requise (partie A des directives). En ce qui concerne les vêtements en coton, ce dernier doit tout d'abord être cultivé et récolté (au Mali par exemple). Le coton est filé et travaillé en tissu qui sera affiné, par exemple blanchi ou teint (en Inde par exemple). Une fois le tissu terminé, il est acheminé vers une fabrique de vêtements en tant que composant matériel; le produit y sera cousu selon le design de la marque (en Inde par exemple). Le produit sera finalement expédié par l'intermédiaire d'une entreprise d'exportation (en Chine par exemple).

Ainsi, il est possible de distinguer en tout trois processus de production lors de la fabrication de chaque vêtement: (1) la production de fibres, (2) la production du textile, (3) la confection. Des problèmes sociaux et environnementaux peuvent survenir lors de chacune de ces étapes. Pour chaque étape, il faut ainsi veiller à ce que les normes du travail soient respectueuses de la personne et que les normes environnementales minimisent les préjudices portés à l'environnement. Les parties B et C des directives traitent chacune des trois processus centraux de production et définissent les normes sociales (partie B) et environnementales (partie C) pertinentes.

2.1 Que doivent observer les acheteurs?

Normes sociales

Pour le respect des normes sociales, Swiss Olympic se base sur des initiatives multipartites. Elles offrent les meilleures garanties pour les efforts crédibles fournis par une entreprise dans le but d'améliorer le respect des normes fondamentales du travail de l'OIT et d'autres normes du travail dans la confection. D'autres alternatives sont possibles: les produits livrés par une entreprise doivent être exclusivement certifiés FLO ou l'entreprise doit faire intégralement confectionner les produits dans un pays à moindre risque. Les liens ci-dessous listent les membres des différentes initiatives multipartites:

- <http://www.fairwear.org/36/brands/> (en anglais)
- www.ethicaltrade.org/about-eti/our-members (en anglais)
- <http://www.fairlabor.org/affiliates> (en anglais)
- www.workersrights.org (en anglais notamment)
- <http://www.maxhavelaar.ch/fr/produits/index-des-produits/>
- www.naturtextil.com (en allemand)

En outre, les fournisseurs doivent également respecter les normes de l'OIT lors des étapes de production situées en amont. Les normes concernant cet aspect sont définies sous les points B4 et B5 des directives.

Normes environnementales

Les normes environnementales jouent avant tout un rôle dans la production textile. Il s'agit notamment d'être le plus respectueux possible de l'environnement lors de la teinture et de la finition des tissus. Pour cela, les acheteurs se basent sur des normes spécifiques aux différents produits. Le choix des normes dépend du mélange de fibres naturelles et synthétiques.

Une certification GOTS garantit que les produits sont fabriqués à partir de fibres naturelles kbA (culture biologique contrôlée). Comme les fibres utilisées pour les habits de sport sont entièrement synthétiques ou mélangées, la partie C établit une distinction entre les proportions du mélange de fibres. Les deux labels de qualité IVN définissent ce qu'il faut comprendre par «naturel» dans le contexte des textiles et du cuir et permettent au consommateur de voir en un clin d'œil qu'il tient entre les mains un produit écologique, socialement acceptable et de haute qualité.

GOTS a créé une banque de données permettant de rechercher des produits:

- <http://www.global-standard.org/public-database/search.html>.

Retrouvez toutes les informations sur les labels de qualité IVN ici (en allemand):

- <http://www.naturtextil.de/verbraucher/qualitaetszeichen.html>

2.2 Que faut-il observer lors de l'achat de vêtements?

- Afin de remplir les directives, il faut renoncer à l'idée que l'on peut acheter les produits les moins chers. La production durable coûte davantage que la production non durable et les fournisseurs à bas prix ne remplissent pas les directives.
- A l'avenir, les fournisseurs ou les partenaires doivent être choisis en fonction de leur appartenance à l'une des initiatives multipartites, car il s'agit du critère le plus restrictif.
- Les grandes entreprises de sport (Adidas, Nike, Puma, Reebok, etc.) sont toutes membres de la FLA. Bien que la FLA soit une initiative multipartite, elle n'impose pas à ses membres de verser un salaire minimum vital (living wages). Ainsi, une affiliation à la FLA ne garantit pas automatiquement que la condition B2 est remplie. Les contrats de coopération avec un membre de la FLA doivent ensuite assurer que l'entreprise s'engage envers Swiss Olympic à payer un salaire minimum vital (living wages) qui se situe largement au-dessus du salaire minimum courant dans le pays. Il est donc plus facile de choisir des entreprises qui sont membres de la FWF ou de l'ETI, ces deux associations imposant un salaire minimum vital (living wages). Ces initiatives facilitent la tâche à Swiss Olympic.
- Certaines des entreprises membres de la Business Social Compliance initiative (BSCI) affirmeront qu'elles exigent les mêmes normes que les initiatives multipartites. De telles entreprises n'entrent pas en ligne de compte pour Swiss Olympic car elle ne va dorénavant coopérer qu'avec des entreprises qui sont membres d'une initiative multipartite. Ces dernières jouissent d'une crédibilité nettement plus élevée que les initiatives d'entreprises telle que la BSCI.
- Les normes environnementales exigées par Swiss Olympic qui se trouvent sous les points C1, C2 et C3 des directives sont des normes pour les produits. Cela signifie que des produits particuliers d'une entreprise peuvent obtenir une certification puis un label. Une entreprise qui satisfait les normes des points B1, B2 et B3 doit de surcroît livrer des produits qui remplissent les critères sous C1, C2 et C3.
- En ce qui concerne les normes environnementales pour les produits synthétiques, il n'existe que des normes jouissant d'une faible crédibilité. Seul un nombre restreint d'entreprises travaillent avec des entreprises qui ont la certification Bluesign, raison pour laquelle la norme Bluesign ne représente pas un critère indispensable.

2.3 Entreprises qualifiées pour les vêtements promotionnels

- Hess Natur (membre de la FWF) dispose de son propre département pour les gros clients. Les prix ne sont pas avantageux, mais les produits sont de haute qualité.
- Continental Clothing et Switcher (membres de la FWF) produisent des vêtements basiques à des prix relativement avantageux.
- La FWF possède de nombreux membres (hollandais) qui produisent des vêtements de travail.
- Quelques entreprises spécialisées dans les produits de plein air sont d'ores et déjà devenues membres de la FWF: Odlo, Mammut, Jack Wolfskin, Transa. D'autres entreprises de ce type vont suivre à l'avenir.

3 Produits en papier

Les directives des produits en papier définissent les objectifs et décrivent les prestations de Swiss Olympic pour l'achat de papier et de produits en papier.

3.1 Produits durables en papier et utilisation parcimonieuse du papier

Comme dans tous les bureaux, beaucoup de papier est utilisé chez Swiss Olympic chaque année. La meilleure contribution pour l'environnement est donc d'en faire un usage parcimonieux. C'est pourquoi Swiss Olympic appelle ses collaborateurs à être aussi économes que possible avec le papier (en imprimant recto verso par exemple).


Là où il n'est pas possible d'économiser du papier, les produits utilisés doivent être ceux dont la fabrication nuit globalement le moins à l'environnement. Des études scientifiques ont démontré que l'utilisation du papier recyclé était la meilleure des contributions à la protection du climat et des ressources¹. En règle générale, le papier recyclé permet d'économiser de l'eau et de l'énergie et de ménager les forêts. En outre, les papiers recyclés atteignent aujourd'hui déjà une qualité très élevée avec un niveau de blancheur allant jusqu'à 100 % sans agent blanchissant et sont souvent plus avantageux que les papiers à base de fibres vierges. Ainsi, de nombreuses entreprises sont entre-temps passées entièrement ou en grande partie au papier recyclé et ont rejoint une initiative². Le fabricant d'appareils et de papier Xerox lui-même est membre de cette initiative et a pu prouver grâce à un test qu'aucune différence ne pouvait être constatée entre l'emploi du papier recyclé certifié Ange Bleu et l'emploi d'un papier comparable à base de fibres vierges.

Exemples positifs tirés de la pratique

Depuis 2001, le canton de Genève (environ 15 000 collaborateurs) utilise du papier recyclé pour couvrir l'ensemble de ses besoins en papier de bureau et la majorité de ses imprimés. Le lancement de l'initiative a coûté env. CHF 90 000.-. Pourtant, en l'espace de deux ans, CHF 500 000.- ont pu être économisés grâce à l'achat de papier recyclé et CHF 230 000.- ont été épargnés chaque année grâce à une diminution de 30 % de la consommation de papier. Pour 6500 imprimantes, photocopieuses et fax, le nombre d'incidents techniques (résolus en collaboration avec les fabricants des appareils) a pu être limité à une demi-douzaine.³ Des entreprises comme l'UBS ou les SIGG ont suivi le bon exemple de Genève.

3.2 Objectifs et certifications



- Les acheteurs utiliseront toujours en premier recours du papier recyclé (Ange Bleu). Du papier FSC 100 % ou FSC Mix pourra être employé en deuxième recours et la fleur européenne en troisième recours:

	<p>1re priorité: l'Ange Bleu Ce certificat est certainement le meilleur qui existe sur le marché actuellement eu égard à la protection de l'environnement.</p>	<p>PAPIER RECYCLÉ, TOUJOURS RE-COMMANDÉ</p>
---	--	---

¹ Institut für Energie- und Umweltschutzforschung Heidelberg GmbH – ifeu (2006) : Ökologischer Vergleich von Büropapieren in Abhängigkeit vom Faserstoff. IFEU Heidelberg. Umweltbundesamt (2000) : «Ökobilanzen für graphische Papiere», textes de l'office fédéral de l'environnement en Allemagne (n° 22/2000).

² En Allemagne, de nombreuses entreprises de grande envergure utilisent du papier recyclé et ont rejoint l'initiative Pro Recyclingpapier (www.papiernetz.de [en allemand et en anglais]).

³ ARE (2007) : Achats publics durables : Bonnes pratiques en matière de développement durable.

	<p>2e priorité: FSC Recycling (papier recyclé) FSC est une initiative multipartite qui veille à ce qu'une économie forestière durable soit pratiquée. Il n'est pas question ici d'aspects environnementaux durant la production industrielle du papier.</p>	<p>PAPIER RECYCLÉ, TOUJOURS RECOMMANDÉ</p>
	<p>3e priorité: la certification FSC FSC Mix ou 100 %</p>	<p>RECOMMANDÉ SEULEMENT POUR LE PAPIER À BASE DE FIBRES VIERGES</p>

3.3 Avantages du papier recyclé

1. Le papier recyclé permet d'économiser les eaux (usées) durant la production.
2. Le papier recyclé permet d'économiser de l'énergie durant la production : en comparaison avec le papier à base de fibres vierges, la production de 250 feuilles de papier recyclé économise assez d'énergie pour qu'une lampe à faible consommation énergétique de 11 watts puisse fonctionner durant plus de 50 heures.⁴
3. Le papier recyclé permet de récupérer des déchets, de préserver les forêts et de contribuer ainsi à la protection du climat.

3.4 Mesures visant une diminution de la consommation de papier

- Les documents devraient si possible être imprimés recto verso.
- Beaucoup de documents peuvent être réduits pour une impression sur une seule page A4 au lieu de deux pages A4.
- Il ne faut imprimer que ce qu'il est absolument nécessaire d'imprimer.
- Autres recommandations sur : www.beschaffung-info.de (en allemand et en anglais).

3.5 Il est recommandé aux acheteurs de se référer aux sites suivants:

<p>Papier à photocopier, papier de bureau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Banque de données des produits : http://www.blauer-engel.de/de/produkte/marken/produktsuche/produkt_suche.php (en anglais et en allemand)
<p>Mandats d'impression</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Liste de l'ASPE indiquant les imprimeries écologiques : http://www.fups.ch/documents/Oekologische_Druckereien_2010.pdf (en allemand) • Système de notation écologique pour les imprimeries en Suisse : http://www.vsd.ch/fr/services/protection-de-lenvironnement/systeme-de-notation-ecologique/

3.6 Autres liens

- Initiative Pro Recyclingpapier: www.papiernetz.de (en allemand et en anglais)
- Communauté d'Intérêt Ecologie et Marché Suisse: www.ciem.ch/beschaffungsbereiche/buero-papier-f.htm
- ASPE: Association suisse pour la promotion du papier plus écologique et l'écologie au bureau. Vue d'ensemble du marché du papier recyclé <http://www.fups.ch/marktuebersicht.fr.php>
- Brève description des labels du papier: www.fups.ch/papierlabels.fr.php
- Banque de données sur les labels de la Fondation suisse pour la pratique environnementale Pusch: <http://www.pusch.ch/fr/>

4 Informatique (Hardware)

4.1 Que doivent observer les acheteurs?

Validité : ordinateurs, ordinateurs portables, écrans et imprimantes

4.1.1 Les normes sociales

La plupart des produits informatiques sont fabriqués en Extrême-Orient. Mais la mise en œuvre de normes sociales dans le domaine informatique n'en est encore qu'à ses débuts. D'où l'importance que Swiss Olympic contribue à ce que les fabricants de produits informatiques exigent des normes sociales minimales. Au vu du nombre encore très limité d'initiatives multipartites dans le domaine informatique, les partenaires peuvent également imposer l'adhésion à l'EICC. Dans certains cas, une simple confirmation écrite, dans laquelle le partenaire déclare s'engager à mettre en œuvre les normes fondamentales du travail de l'OIT, peut suffire.

4.1.2 Les normes environnementales

La mise en œuvre de normes environnementales est beaucoup plus avancée, notamment pour les normes relatives à l'**efficacité énergétique** (B1). Le label Energy Star, qui dispose également d'une base de données ([base de données Energy Star](#)) de tous les produits certifiés disponibles, est très largement répandu. De plus, au vu de l'importance d'une conservation la plus longue possible des appareils pour le bilan écologique, la **garantie du fabricant** doit s'étendre sur trois ans au minimum (B2). Une multitude d'appareils répondent à ces deux critères essentiels. Par ailleurs, lors de l'achat d'un nouveau modèle, il convient de s'assurer que celui-ci est plus efficace d'un point de vue énergétique que le modèle précédent. Les normes Ange Bleu, TCO et EPEAT sont quelque peu moins répandues malgré leurs exigences écologiques élevées.

Le tableau à la dernière page des directives donne un aperçu de la diffusion des quatre principales certifications dans les différents groupes de produits.

4.2 Recommandations

Il n'existe malheureusement aucune entreprise ni aucun magasin particulièrement recommandable, qui ne propose que des produits informatiques exemplaires. Mais la certification Energy Star est largement répandue, tout comme le sont les labels TCO et EPEAT. Les ordinateurs à faible consommation d'énergie peuvent parfois avoir une répercussion considérable sur les coûts d'électricité de Swiss Olympic. Le comportement des utilisateurs d'ordinateurs influence également très fortement la consommation d'énergie. Dans certaines institutions, les utilisateurs n'éteignent pas leur ordinateur la nuit, ce qui peut augmenter considérablement les coûts. Un travail de sensibilisation et la mise en place de multiprises (avec interrupteur) peuvent s'avérer parfois utiles.

La certification très recommandée de l'Ange Bleu est fortement répandue pour les imprimantes. Pour ces produits, les coûts par page sont très variables et peuvent être de poids à terme.

4.3 Autres liens

www.energystar.ch

<http://www.eu-energystar.org/index.html>

www.epeat.net

www2.epeat.net/searchoptions.aspx (banque de données)

Conseils à observer lors de l'achat d'appareils informatiques: <http://www.topten.ch/francais.html>

Energie-Check: <http://www.profit.ch/fr/effcheck/>

https://www.stadt-zuerich.ch/gud/de/index/umwelt/beratung-umweltbildung/oeko_kompass.html

5 Branded Products

Ce groupe de produits étant très large et très varié, les directives y afférentes sont très générales. En raison du nombre restreint d'achats de certains groupes de produits dans ce domaine, les coûts engendrés par la création d'une directive spéciale pour chaque groupe de produits possible ne se justifient pas. Toutefois, Swiss Olympic distingue ici deux sous-catégories:

- décoration et matériel de manifestations
- cadeaux publicitaires

De nouvelles directives seront établies à l'avenir pour les groupes de produits dont les achats sont en croissance.

5.1 Partie A: transparence

Les exigences de transparence doivent garantir que le fournisseur connaît sa chaîne de distribution. Cela permet de faire la lumière sur les réclamations relatives à de mauvaises conditions sociales ou écologiques dans la production de gadgets / d'outils publicitaires, et d'appliquer des mesures adéquates après vérification des critiques.

5.2 Partie B: normes sociales

A l'instar des textiles, une adhésion à une initiative multipartite est idéalement exigée. Toutefois, comme cette exigence ne couvre pas, à elle seule, nombre de produits, une adhésion à la BSCI est également autorisée. Près de 1000 entreprises européennes en sont déjà membres.

La fabrication dans un pays à moindre risque est également autorisée, tout comme le sont les produits certifiés selon une norme de commerce équitable (FLO, WFTO). De plus, la certification mondialement reconnue SA 8000 est autorisée comme preuve du respect des normes sociales. Le fournisseur doit pour cela prouver que la fabrication est certifiée de manière adéquate en nommant le producteur (de préférence avec un contrat) et en envoyant une certification valide du fabricant.

5.3 Partie C: normes environnementales

En raison de la large palette de produits, une liste de labels actuellement très fournie distingue ceux qui sont écologiques. D'autres certifications se trouvent sur les sites Internet labelinfo.ch ou label-online.de. Les labels de produits qui y sont listés doivent avoir obtenu au minimum l'évaluation «recommandé pour un usage restreint».

Enfin, les produits composés d'au moins 50 % de matériaux recyclés sont autorisés.

5.4 Autres liens

www.memo.de est un site de vente par correspondance d'articles de bureau et de publicité qui accorde beaucoup d'importance au développement durable. Les produits qui respectent nos critères sont présentés en premier sur ce site.

www.manroof.ch est un fabricant suisse d'articles de publicité qui est membre de la FWF. Les critères sociaux sont donc déjà remplis. Le respect des critères écologiques requiert un contrôle séparé.

6 Matériel de bureau

En principe, le matériel de bureau concerne tous les objets utilisés quotidiennement au bureau. Ce terme ne recouvre toutefois pas le mobilier de bureau (chaises de bureaux, tables, etc.), ni le papier⁵, ni les produits électroniques. On fait la distinction entre consommables et matériel d'usage. Le matériel d'usage est tout ce qui peut être réutilisé.

6.1 Liste de contrôle

Les étapes de contrôle ci-après servent de guide pour des achats durables de matériel de bureau. En principe, il convient de privilégier les produits dotés de la plus grande compatibilité écologique et sociale (certificat, pourcentage élevé de matériaux recyclés, etc.) et présentant le meilleur rapport qualité-prix. Le prix du produit à acheter à lui seul ne constitue pas un critère déterminant.

En ce qui concerne le matériel d'usage, le produit doit pouvoir être utilisé ou réutilisé (par d'autres collaborateurs) après usage.

Questions/conditions		Vrai
A : Questions préalables (A-t-on besoin de ce produit?)	Le produit n'est plus disponible.	
	Pour le <u>matériel d'usage</u> : <ul style="list-style-type: none"> Le produit ne peut être utilisé conjointement avec d'autres collaborateurs. Un produit existant (en particulier un ustensile pour écrire) ne peut être rechargé (mines de rechange, cartouches de rechange ou station de remplissage, etc.). 	
B : Caractéristiques du produit (Le produit répond-il aux caractéristiques requises?)	Le produit souhaité est repris sur la liste d'articles iba ⁶ de Swiss Olympic (login boutique en ligne). Si le produit ne figure pas sur la liste iba : Le produit satisfait à un des labels ou à une des caractéristiques ci-après (alternative) : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> «Produit écolo iba» <input type="checkbox"/> Ange Bleu (Der Blaue Engel) <input type="checkbox"/> FSC <input type="checkbox"/> Commerce équitable <input type="checkbox"/> Label Recycling <input type="checkbox"/> «BeGreen» de Pilot (matériel d'écriture) <input type="checkbox"/> «Recycology» de Pentel (ustensiles d'écriture et d'archivage) <input type="checkbox"/> «Exacompta» de Clairefontaine <input type="checkbox"/> Autre label ou certificat approprié 	

6.2 Où acheter du matériel de bureau?

Le matériel de bureau doit être commandé **en priorité** par le responsable des achats de bureau chez iba AG (login boutique en ligne) à Bolligen, conformément à la liste de commande d'articles de Swiss Olympic. Une liste de matériel de bureau constituée dans le respect de normes, de labels et de certificats sociaux et environnementaux, conformément à la stratégie de Swiss Olympic, en est la base. Si le produit souhaité ne figure pas sur la liste, il convient tout d'abord de vérifier dans le «shop écolo» d'iba (lien: <http://www.iba.ch/Oeko?subMenu=Eco&lang=fr>). D'autres fournisseurs peuvent seulement être pris en considération dans un deuxième temps.

⁵ Le papier à photocopies et le papier de bureau sont achetés conformément aux directives pour les produits en papier (voir directives pour les produits en papier).

⁶ Les produits sont classés par catégorie (par ex. répertoires, marqueurs, etc)

⁷ Pour autant que les labels ou les caractéristiques énumérés puissent être appliqués au produit de manière pertinente.

⁸ Les labels peuvent être consultés sur les sites www.labelinfo.ch ou www.label-online.de

7 Informations complémentaires

Pour des achats durables:

<http://www.swissolympic.ch/fr/Ethique/Achats-durables/Achats-durables>

ou:

<R:\Handbuch MitarbeiterInnen\Beschaffung>

Personne de contact:

F&D: daniel.schlapbach@swissolympic.ch (tél direct 212) pour le processus des achats durables

E&A: raphael.jeanrichard@swissolympic.ch (tél direct 188) pour le contenu des directives

Swiss Olympic
Haus des Sports
Talgut-Zentrum 27
3063 Ittigen b. Bern

Tel.: +41 31 359 71 11
Fax: +41 31 359 71 71
info@swissolympic.ch
www.swissolympic.ch

National Supporter



Leading Partners

